

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL PAYS DE LA LOIRE >>> MARAICHAGE

1ER SEPTEMBRE 2010



Retrouvez le Bulletin de santé du végétal sur le Web !

[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

[www.agrilianet.com](http://www.agrilianet.com) - [www.fredonpdl.fr](http://www.fredonpdl.fr)

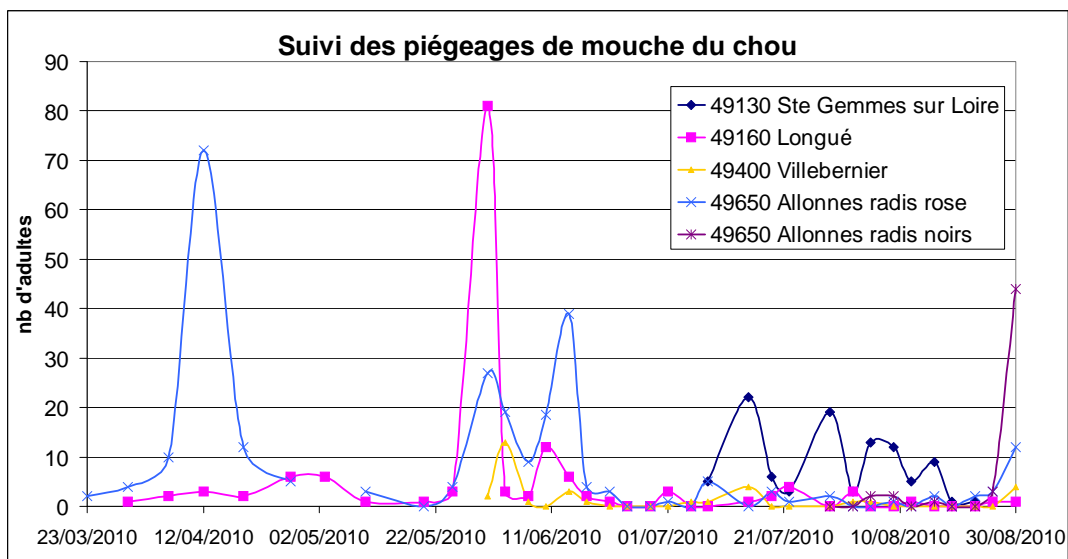
## FLASH SPECIAL MOUCHE DU CHOU

### ORGANISMES SUIVIS

- Comptage des mouches du chou

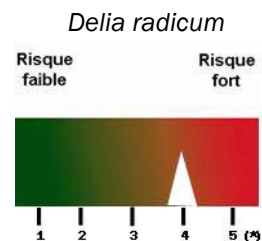
### Crucifères

#### Mouche du chou *Delia radicum*



**Le vol automnal de la mouche du chou a commencé cette semaine sur l'est du Maine-et-Loire** : plus de 40 mouches piégées dans les bols jaunes sur cultures de radis noirs à Allonnes ce lundi, une douzaine dans les bols jaunes installés sur radis roses, toujours sur Allonnes.

Il est impératif de voiler très rapidement vos parcelles de navets / rutabagas / radis noirs si ce n'est pas encore fait. Sur les choux, les plantes sont assez développées, les risques pour les cultures sont faibles.



(\*) 1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

## **RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2010**

Directeur de publication : Jean-Loïc LANDREIN – président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Rédactrice : Maëlle KRZYZANOWSKI - CDDL - CA 49 – 5 place de la République – BP 6085 – 49250 Beaufort en Vallée  
maelle.krzyzanowski@cddl.org

Groupe technique restreint : CDDL – SRAAL – GDM - CAPL - CDDM - Val Nantais

Membres du réseau d'observation : CAPL - CDDL - CDDM – Coopérative Rosée des champs - Ets Ripert - Fleuron d'Anjou - GAB 44 - GDM - Val Nantais - Anjou Maine Céréales - MFR Machecoul

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAPL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.*